

Séance du Conseil Municipal Du 17 novembre 2016 à 20h30.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre LEBEE

Absente excusée : Mme GUILLET- DEBROIZE Lucie procuration donnée à M. HERRAULT Dominique

1. Ecole publique

Il est proposé de mettre en place un prêt auprès de la Caisse des dépôts d'un montant de 220031 € pour le financement de l'extension de l'école (travaux, études et mobilier).
Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

Un ensemble de mobiliers et d'équipements est présenté pour l'équipement des nouvelles salles de l'extension.
Le montant global est de 8394.70 € TTC.

2. Voirie

La liaison piétonnière entre Coësmes et Sainte-Colombe est en cours de réalisation. Le montant global de l'opération est d'environ 75000 €. La participation demandée à Coësmes est d'environ 18000€ TTC pour la passerelle traversant le ruisseau et l'aménagement côté coesmes. Il est proposé d'attendre les résultats de demandes de financement que pourraient obtenir Sainte-Colombe. Par ailleurs, le montant demandé est très important par rapport aux discussions informelles ayant eu lieu sur le sujet.
Il est proposé de ne pas statuer aujourd'hui.

3. Communauté de communes du Pays de la Roche aux Fées – modification des statuts

Une délibération en date du 13 septembre a été prise pour transformer la compétence optionnelle « assainissement non collectif » en compétence facultative pour la ZA du bois de Teillay. Cette modification permet de repousser en 2020 le transfert de compétence de l'assainissement en 2020 au lieu de 2018.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

La communauté de communes prend la compétence sur la politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (modification d'une compétence existante).
Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

4. SMICTOM

Le rapport d'activité du SMICTOM est présenté par M Le Maire. Il est noté que seulement 10,80% des déchets terminent en enfouissement, le reste étant recyclé ou valorisé. Les nouveaux bacs de collecte ou des badges pour la mise en place de la redevance incitative seront distribués courant 2017 (facturation prévue incitative sur l'avis de la taxe foncière de 2020)
Ce rapport est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

5. Assainissement collectif

La commune adhère à l'assistance technique départementale pour le suivi et l'exploitation de la station d'épuration (montant de 0,41€/habitant par an). Il est proposé de renouveler cette assistance jusqu'en 2020.
Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

6. Garderie

Une personne qui intervient durant les TAP doit mettre son enfant dans la garderie durant le même temps. Il est proposé de faire bénéficier les intervenants TAP domiciliés sur la commune du même tarif que les personnels communaux soit 1/2 tarif sur le temps d'intervention dans le cadre des Temps d'activité périscolaire. Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

7. Indemnité de conseil au Receveur municipal

Une indemnité de conseil d'un montant de 465.98 € est attribuée au receveur municipal. Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

8. Apprentissage

Un suivi complémentaire est possible pour l'apprenti RQTH ayant intégré depuis début septembre notre service technique. Une convention d'accompagnement avec l'ADPT est pour cela nécessaire. Cette proposition est approuvée à l'unanimité du conseil municipal.

La séance est levée à 23h15.

Le Maire,



LUC GALLARD